



Montréal, le 19 août 2010

Par courriel

M^c André Turmel
Fasken Martineau DuMoulin
Bureau 3400, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1E9

**Objet : Demande de révision de Newfoundland Labrador Hydro
de la décision D-2010-084 rendue dans le dossier R-3715-2009
Votre dossier : 10887/118243.00005**

Cher confrère,

Pour donner suite à la demande de révision mentionnée en titre, la Régie vous informe qu'elle pourrait réserver une journée pour l'audience de cette demande les 1^{er}, 3 ou 4 novembre 2010 ou durant le mois de janvier 2011.

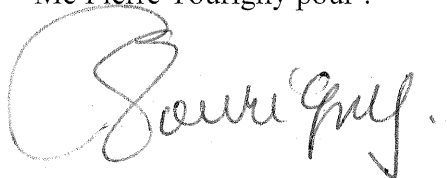
La Régie a déjà reçu la comparution d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) le 13 août dernier. La Régie demande aux autres intervenants au dossier R-3715-2009 de déposer une comparution le cas échéant avant le 27 août 2010.

Pour l'audience, la Régie demande aux parties de produire leurs autorités une semaine avant la date qui sera arrêtée.

Également pour donner suite à la demande du Transporteur du 13 août dernier, la Régie demande à tous les participants de transmettre aux autres participants tout document qu'ils entendent citer ou invoquer lors de l'audience.

Veillez agréer, cher confrère l'expression de nos salutations distinguées.

Me Pierre Tourigny pour :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tourigny". The signature is written in a cursive style with a large initial "T".

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as

c.c. M^e Yves Fréchette
Tous les intervenants au dossier R-3715-2009